

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 231

présenté par

M. Di Filippo, Mme Anthoine, M. Brochand, M. Cinieri, M. Cordier, M. Hetzel, Mme Lacroute,  
M. Le Fur, M. Leclerc, M. Masson, M. Peltier, M. Straumann, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viala,  
M. Bazin, M. Bony, Mme Corneloup, M. Pierre-Henri Dumont, M. Minot, M. Marleix, M. Menuel,  
M. Ramadier, M. Jean-Claude Bouchet et Mme Kuster

-----

**ARTICLE 16**

À dernière phrase de l'alinéa 25, substituer au mot :

« quatre-vingt-dix »,

les mots :

« cent quatre-vingts ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de porter la durée maximale de rétention des immigrés en situation irrégulière à 180 jours au lieu des 90 proposés par le gouvernement. Le placement en rétention des étrangers contrôlés en situation irrégulière doit devenir la règle et non plus l'exception. Le budget 2018 ne va pas au bout de la logique puisqu'il consacre 45.8 millions d'euros aux CRA alors que 61.3 millions d'euros ont été exécutés à cet effet en 2016.